

Projet de contournement sud de l'agglomération de Sherbrooke dans le prolongement de l'autoroute 410

Dossier : 6211-06-0j9

Compte rendu de la période d'information et de consultation publiques du 16 mai au 30 juin 2006

La période d'information et de consultation publiques concernant le *Projet de contournement sud de l'agglomération de Sherbrooke dans le prolongement de l'autoroute 410* par le ministère des Transports a pris fin le 30 juin 2006. Conformément au mandat qui lui a été confié le 6 avril 2006 et en vertu des articles 11 et 12 du *Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement*, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) a mis à la disposition du public pendant 45 jours, soit du 16 mai au 30 juin 2006, le dossier complet de la demande du certificat d'autorisation relative au projet.

Le projet

Justification et description

Le ministère des Transports (MTQ) désire aménager, dans le prolongement de l'axe de l'autoroute 410, une voie de contournement sud de l'agglomération de Sherbrooke afin notamment d'améliorer la mobilité est-ouest et de réduire les effets de la circulation dite de transit, surtout au regard des véhicules lourds, dans les zones urbaines de Sherbrooke et de l'arrondissement de Lennoxville. Le tracé proposé, d'une longueur de quelque treize kilomètres, se situerait principalement sur le territoire de la Ville de Sherbrooke qui regroupe maintenant les anciennes municipalités de Rock Forest, de Lennoxville et d'Ascot. Il traverserait également les limites du Canton de Hatley, dans la MRC de Memphrémagog, de Waterville, dans la MRC de Coaticook, et de Cookshire-Eaton, dans la MRC du Haut-Saint-François. La nouvelle voie de circulation débiterait à l'intersection de l'autoroute 410 et du boulevard de l'Université, contournerait le mont Bel-Horizon par le nord et l'est puis, se poursuivrait jusqu'à la route 108, tout près du chemin Spring et de l'école secondaire Alexander Galt.

La construction de l'autoroute et des ouvrages connexes serait effectuée en deux grandes étapes. Au terme de la première, soit vers 2013, l'autoroute serait ouverte à la circulation sur toute la longueur du tracé retenu mais selon une configuration réduite par rapport à l'ensemble du projet. Les travaux seraient réalisés d'est en ouest et leur coût serait de l'ordre de 90 millions de dollars, en excluant les dépenses liées au déplacement de la route 108-143 et à la reconstruction du pont enjambant la rivière Massawippi. Quant à la seconde étape, entre autres pour doubler la chaussée à certains endroits, son échancier ainsi que ses modalités et son coût de réalisation seront précisés ultérieurement par le promoteur.

(Extrait du communiqué émis le 16 mai 2006)

Les préoccupations soulevées

Les préoccupations recueillies lors de la période d'information et de consultation publiques proviennent d'informations colligées lors de la séance d'information, à partir de conversations téléphoniques ou de lettres et de messages électroniques adressés au BAPE et des registres déposés dans les centres de consultation.

La procédure

- L'étape à laquelle se trouve le projet dans la procédure ;
- le rôle du BAPE dans la procédure ;
- l'objectif et le déroulement de la séance d'information ;
- le contenu et la façon de déposer une demande d'audience publique ;
- le déroulement d'une audience publique ;
- le rôle du citoyen et du BAPE dans la prise de décision gouvernementale.

Le projet

- La justification du choix des tracés à l'étude et du tracé projeté ;
- le calendrier des travaux ;
- le coût du projet ;
- la justification du projet en regard des répercussions sur le patrimoine naturel ;
- le problème de visibilité sur le chemin Sainte-Catherine et sa prise en compte dans l'actuel projet ;
- les débits, la fluidité et la sécurité de la circulation actuelle.

Les impacts

- Le mode d'évaluation de l'ambiance sonore ;
- le mode d'évaluation du trafic futur ;
- la pollution lumineuse ;
- le réseau de drainage et la capacité du milieu hydrique environnant ;
- la qualité de l'air autour de l'autoroute advenant sa réalisation ;
- les risques éventuels de collision avec les cerfs de Virginie ;
- la modification possible de la zone inondable à la suite du remplissage pour la construction du futur pont qui traverserait la rivière Massawipi ;
- l'absence de mention dans la documentation préparée par le promoteur des impacts du projet à Viewpoint dans le secteur Lennoxville (rues Alpha, Delta et Gamma) ;
- l'absence d'accès dans les plans du tracé de la future autoroute pour les piétons, les coureurs et les cyclistes à Viewpoint dans le secteur Lennoxville ;
- les mesures d'atténuation éventuelles pour maintenir la viabilité des fermes Sainte-Catherine enr. et Fairview inc.

Les autres questions

- La façon dont les mesures d'atténuation actuellement projetées par le MTQ seraient prises en compte dans la décision du gouvernement ;
- la procédure d'acquisition d'immeubles à des fins gouvernementales ;
- l'utilisation ou non du dynamitage lors des travaux ;
- la perte de valeur des propriétés situées en bordure de la future autoroute ;
- la possibilité que le promoteur évalue l'état des maisons en bordure de l'autoroute avant, pendant et après les travaux (vibrations et fissures) ;
- la possibilité de diminuer le nombre de voies de la future autoroute ;
- les problèmes hivernaux de circulation routière à certains endroits ;
- le problème de sécurité routière actuellement vécu à la hauteur de la rue Côté ;
- la possibilité de ne pas construire le pont d'étagement prévu au-dessus de la rue Bel-Horizon et de le remplacer par un cul-de-sac pour la portion de rue entre Belvédère et Albert Mine.

Les activités d'information et de communication

Les centres de consultation

Tous les documents sur le projet ont été déposés dans les centres de documentation du BAPE ainsi que dans les centres de consultation suivants :

| Centre | Adresse |
|--|---|
| Bibliothèque des sciences humaines, Université de Sherbrooke | Pavillon Georges-Cabana, 2500, boulevard Université, Sherbrooke |
| Bibliothèque municipale Éva-Senécal | 450, rue Marquette, Sherbrooke |
| Bureau de l'arrondissement Lennoxville, Ville de Sherbrooke | 150, rue Queen, Sherbrooke |

Le site Internet

Tous les documents reçus en version électronique, dont l'étude d'impact et son résumé, ont été déposés dans le site Internet du BAPE.

La parution des avis publics par le promoteur

| Date | Quotidien | Hebdo régional |
|-------------|-------------------|------------------------------|
| 5 mai 2006 | <i>La Presse</i> | |
| 5 mai 2006 | <i>Le Soleil</i> | |
| 5 mai 2006 | <i>The Record</i> | |
| 10 mai 2006 | | <i>La Nouvelle</i> |
| 10 mai 2006 | <i>La Tribune</i> | |
| 26 mai 2006 | | <i>Journal de Sherbrooke</i> |

Les communiqués de presse diffusés par le BAPE

| Date | Nombre d'envois | | Diffusion dans Internet |
|--|--|------------------------------------|-------------------------|
| | Médias | Groupes, municipalités ou citoyens | |
| 16 mai 2006 Annonce du début de la période d'information et de consultation publiques | Quotidiens, hebdomadaires et médias électroniques de la région de l'Estrie | 278 | Site du BAPE |
| 12 juin 2006 Rappel de la tenue de la séance d'information | Quotidiens, hebdomadaires et médias électroniques de la région de l'Estrie | Ne s'applique pas | Ne s'applique pas |

La séance d'information

| | |
|--|--|
| Date | Le mardi 13 juin 2006 à 19 h 30 |
| BAPE : Animation | Danielle Hawey, conseillère en communication |
| Accueil et prise de notes | Yvon Deshaies, analyste |
| Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs | Louis Messely, analyste Michel Simard, chargé de dossier |
| Promoteur | Louis Ferland, ministère des Transports Jean Gagné, ministère des Transports Lauréat Thériault, ministère des Transports |
| Assistance | 300 personnes |
| Durée | 2 heures 45 minutes |

Les relations de presse

La responsable du dossier a eu des échanges avec des journalistes de la presse écrite et électronique. Ces échanges avaient pour objectif de préciser le rôle du BAPE, le but de la séance d'information et l'étape à laquelle se trouvait le projet.

Par ailleurs, la responsable du dossier a accordé deux entrevues à des stations radiophoniques de Sherbrooke relativement au processus de consultation publique du BAPE, l'une à CHLT-AM et l'autre à CIGR-FM.

La revue de presse

Une revue de presse a été réalisée tout au long de la période d'information et de consultation publiques. Le projet a fait l'objet d'une couverture entre autres dans les quotidiens *La Tribune* et *The Record*, dans l'hebdomadaire le *Journal de Sherbrooke* ainsi que dans les sites Internet *Cyberpresse.ca* et *Tqs.ca*. Les stations radiophoniques (CHLT-AM, CIGR-FM, Rythme-FM et CIMO-FM) et de télévision de Sherbrooke (SRC, TVA et TQS) ont aussi fait mention du projet.

De plus, le journal électronique *La Vie Rurale* a repris dans son site Internet presque en totalité le contenu du communiqué de presse émis le 16 mai 2006 annonçant le début de la période d'information et de consultation publiques.

La tenue de la séance d'information, la description du projet, les coûts et l'échéancier du projet, les impacts appréhendés et les mesures d'atténuation, les coordonnées des centres de consultation temporaires ouverts dans le milieu pour la durée du mandat, la possibilité de faire une demande d'audience publique ainsi que la date limite pour le faire sont des éléments qui ont été repris dans ces médias.

Québec, le 6 juillet 2006

Julie Olivier, conseillère en communication, chargée du dossier

En collaboration avec Yvon Deshaies, analyste